

j'allais exécuter. L'archiviste en chef, qui était à cette époque sir Arthur Doughty, me montra un dessin des nouvelles armes où l'écu apparaissait divisé en deux parties égales, avec les armes royales dans le haut et les feuilles d'érable dans le bas. Je fis observer qu'une division en tiers, avec les armes royales occupant les deux tiers supérieurs et les feuilles d'érable le tiers inférieur, permettrait l'exécution d'un meilleur dessin, en donnant place à une représentation en plus grand des symboles de la partie supérieure, symboles qui ainsi seraient "plus lisibles" et en outre mieux proportionnés aux feuilles d'érable. Ce conseil fut immédiatement accepté et je fus invité à faire le dessin. J'aurais été heureux d'accepter la charge sans des engagements antérieurement contractés et le peu de temps à ma disposition avant la date fixée pour le parachèvement du dessin, temps que je jugeais très insuffisant à l'accomplissement d'une tâche aussi sérieuse que celle de la conception d'un modèle.

Le premier exemple cité montre le soin et la réflexion que doit consacrer même le dessinateur d'expérience à l'exécution d'un motif acceptable. Le second indique une prompt solution au problème, telle qu'aurait pu en proposer n'importe quel dessinateur expérimenté. L'un et l'autre prouvent qu'un bon dessin demande du temps, que les bons dessins sont difficiles à exécuter, ne peuvent l'être d'une manière satisfaisante que par des hommes d'expérience, et enfin que l'art doit présider à l'exécution de tout motif pour que les parties constituantes s'y fondent en un ensemble plaisant et harmonieux.

Toute œuvre originale accomplie dans le domaine des arts visuels appartient à la catégorie du dessin, et son auteur est un dessinateur. Certains artistes se spécialisent en leur art, comme les médecins et les avocats, et parmi nos membres il en est qui se sont spécialisés dans l'art héraldique.

Le Canadian Arts Reconstruction Committee est d'avis que le Gouvernement pourrait trouver profit à créer un comité chargé d'agir comme organe consultatif auprès du Comité de la Chambre des communes dont ce sera la fonction de passer en revue les motifs soumis comme modèles du drapeau proposé. Le Gouvernement en tirerait peut-être aussi l'avantage d'entrer en contact avec des artistes qui, plus tard, pourraient être chargés d'exécuter le dessin lorsque les parties constituantes du drapeau auront été établies.

Cette offre vise à rendre possible la création d'un nouveau drapeau national dont le motif puisse être un sujet d'orgueil pour tous les Canadiens.

Bien à vous,

(Signé) Le Président du

Canadian Arts Reconstruction Committee,

Ernest FOSBERY.

Ce Comité se compose des associations réunies dont les noms suivent:

- L'Académie royale canadienne des Beaux-Arts;
- L'Institut royal d'Architecture du Canada;
- L'Association des Sculpteurs du Canada;
- L'Association des Aquarellistes du Canada;
- L'Association des Peintres-Aquarellistes et Graveurs du Canada;
- Le Canadian Group of Painters;
- L'Association canadienne des Arts graphiques;
- La Fédération des Artistes canadiens;
- La Canadian Author's Association;